
**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 06 MARS 2018**

L'an deux mil dix huit le 06 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	CARJOT Jean-François
DUCLOS Nathalie	GIVORD Jean-Louis	BALMOT Eliane
MARTIN Alexandre	NIZET Cécile	GABILLET Guy
MIGNOT Catherine	YUKSEL Ufuk	DUBOIS Françoise
GREGOIRE Cédric	PERROUD Marie-Françoise	GUERRY Morgan
TRESSELT Nadine	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
DESMARIS Valérie		
MAHE Laurent	SERVIGNAT Françoise	

Date de la convocation : le 01 mars 2018

Membres en exercice : 23

Présents : 21 Votants : 23

***Absents excusés* : RAVOUX Christian, CHAIZE Patrick**

***Pouvoirs* : Monsieur Christian RAVOUX donne pouvoir à Madame Françoise SERVIGNAT
Monsieur Patrick CHAIZE donne pouvoir à Madame Valérie DESMARIS**

Secrétaire de séance : Catherine MIGNOT

Adoption du compte rendu de la séance du 06 février 2018

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Alain GIVORD

1. Examen du Compte Administratif du budget Principal de la Commune

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel.

Section de Fonctionnement – Dépenses :

	Art	DESIGNATION	CA 2017
	6061	Fournitures non stockables	123 695,56
	6062	Fournitures non stockées	64 606,92
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	45 659,33
	6064	Fournitures administratives	7 054,36
	6065	Livre disques cassettes	7 155,51
	6067	Fourniture scolaire	14 814,90
	6068	Autre matières fourniture (pharmacie)	282,58

60	ACHAT et Variation de stock	263 269,16
6135	Locations mobilières	4 554,66
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	140 908,64
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	30 918,38
6156	Maintenance	29 056,31
616	Prime d'assurances	22 434,94
618	Divers (documentation, organismes de formation)	7 753,54
61	SERVICES EXTERIEURS	235 626,47
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 941,41
623	Publicité, publications, relations publiques	11 533,30
6241	Transports de biens	89,15
625	Déplacements, missions et réceptions	12 049,05
626	Frais postaux et télécommunications	20 175,35
628	Divers (cotisations, nettoyage de locaux, redevances)	33 699,62
62	AUTRES SERVICES	92 487,88
63512	Taxes Foncières	15 830,00
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	15 830,00
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	607 213,51
62	AUTRES SERVICES	18 678,32
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 000 910,44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 019 588,76
6521	Déficit du budget annexe camping participation	-
653	Indemnités et frais de missions et formation élus	66 884,64
6541	Admission en non valeurs de créances	4 122,59
6553	Service incendie	50 538,69
6554	Contributions aux organismes de regroupement	90 594,70
6574	Subventions associations	84 436,11
658	Charges diverses gestion courante (analyse eau)	297,96
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	296 874,69
66111	Intérêts des emprunts	161 322,77
6616	ligne de trésorerie	1 200,00
66	CHARGES FINANCIERES	162 522,77
6714	Charges except-bourses-prix (cadeaux aux écoles allemandes)	821,90
673	Titre annulé sur exercice antérieur	14 333,13
678	Autres charges exceptionnelles	45,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 200,03
6811	Amortissements réseaux d'eaux pluviales	8 306,05
68	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS	8 306,05
73923	Reversement au FNGIR	39 150,00
73925	fonds de péréq ressources interco	1 994,00
73	IMPÔTS ET TAXES	41 144,00
7489	Restitution sur autres attributions et participations	6 075,00
74	DOTATION SUBVENTION	6 075,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 156 924,81

Section de Fonctionnement – Recettes :

	ART	LIBELLE	CA 2017
	6419	Remb. sur rémunération	25 458,34
13	ATTENUATION DES CHARGES		25 458,34
	703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	5 197,00
	706	Prestations de service	92 518,55
	7078	Autres marchandises	74,60
	708	Autres produits	68 155,99
70	PRODUITS DES SERVICES		165 946,14
	73111	Contributions directes (3taxes)	1 009 468,00
	7318	Autres impôts et assimilés	2 525,00
	73211	attribution de compensation (communaute de commune)	843 453,39
	7336	Droit de place (marché)	3 660,33
	7351	Taxes sur l'électricité	71 884,79
	738	Autres taxes	69 195,00
73	IMPOTS ET TAXES		2 000 186,51
	7411	Dotation Forfaitaire (Etat)	216 325,00
	74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	139 028,00
	7473	Subvention Département (compensation Franco-Genevoise)	742,00
	74748	Autres communes (frais scolarités)	15 937,87
	7483	Attributions de péréquation et de compensation	63 582,00
	7488	Autres subventions (fond d'amorçage fond de soutien)	13 033,57
74	DOTATIONS SUBVENTIONS		448 648,44
	752	Revenu des immeubles	105 975,12
	758	Produits divers de gestion (Fonds comp Sup Familial)	6 277,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		112 252,22
	764	revenu s des valeurs mobilières de placement	1 881,00
76	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		1 881,00
	7718	Autre produits exceptionnels	28 587,46
	773	annulation mandats sur exercices antérieur	3 086,44
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		31 673,90
	002	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	23 605,93
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 809 652,48

Soit un résultat comptable pour l'exercice 2017 en fonctionnement : 652 727,67 €

Section d'Investissement – Dépenses :

	COMPTE	LIBELLE	CA 2017
	001	SOLDE section d'investissement N-1	152 937,52
	001	RESULTAT INVESTISSEMENT ZA N°2	300 769,93
	1641	capital des emprunts	367 349,60
	165	DEPOT CAUTIONNEMENT	180,69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		821 237,74
	2031	FRAIS D'ETUDE	1 960,00
	2033	FRAIS D'INSERTION	363,55
	2051	Concessions et droits similaires	957,98

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 281,53
	2135	Aménagement de construction	1 392,00
	2151	Réseaux de voirie	66 790,62
	2152	Installation de Voirie	2 646,96
	21561	Matériel Roulant	12 339,00
	2158	Autres installations, matériel et outillages	35 767,20
	217534	Réseaux d'électrification	2 162,26
	2181	installation générales	1 903,20
	2183	Matériel de bureau et info	97 611,46
	2184	Mobilier	8 645,73
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		229 258,43
	2313	Construction	224 899,34
	2315	Travaux	319 254,83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		544 154,17
	27638	Autres établissement publics	25 653,33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		25 653,33
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 623 585,20

Section de Fonctionnement – Recettes :

COMPTE	LIBELLE		CA 2017
	10222	F.C.T.V.A.	167 016,71
	10226	taxe d'aménagement	93 910,26
	1068	Excédent de fonctionnement capit.	666 605,64
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		927 532,61
	1312	régions	79 388,42
	1322	Régions	6 000,00
	1323	Subvention Département	10 500,00
	1326	Autre établissement public	6 244,00
	1386	autres établissements publics locaux	566,33
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		102 698,75
	165	depot et cautionnement	450,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		450,00
	281531	Réseau d'eaux pluviales (amortissement)	8 306,05
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		8 306,05
	021	Virement de la section fonctionnement	
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT			1 038 987,41

Soit un résultat comptable pour l'exercice 2017 en investissement : - 584 597,79 €

Le détail par programme a été remis à chaque conseiller municipal et est consultable sur le document budgétaire.

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT, élue présidente de séance, soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats pour budget primitif

Suite à la présentation du compte de Gestion 2017, après contrôle par la Trésorerie Générale, ainsi que du compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la **commune de Vonnas**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **652 727,67 €** et un déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **584 597,79 €**.

Après présentation du compte de Gestion 2017 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2018 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **652 727,67 €** et le déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **584 597,79 €** ainsi qu'il suit :

- section d'investissement budget primitif 2018

Compte 001 « Déficit antérieur reporté » : **584 597,79 €**

Compte 1068 « excédent de fonctionnement » : **652 727,67 €**

Adopté à l'unanimité

4. Examen et vote des comptes administratifs des budgets annexes et des comptes de gestion

Budget annexe Camping :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 76 714,05 €

- Recettes : 87 446,21 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 263 702,23 €

- Recettes : 2 500,00 €

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Budget annexe Assainissement :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 127 601,96 €
- Recettes : 249 715,78 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 122 113,82 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 122 272,06 €
- Recettes : 576 764,84 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 454 492,78 €

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion du budget annexe ZA Grands Varays n°2 :

Le Maire rappelle la délibération prise en conseil municipal du 27 mars 2017 décidant la reprise des comptes de la ZA n°2 au budget communal, par le transfert de la ZA n°2 au budget principal de la commune, conformément aux directives de la loi NOTRe.

La zone d'activité étant en cours de transfert à la Communauté de Communes de la Veyle, il convient que le compte de gestion soit approuvé par le conseil municipal.

Pour rappel, le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget ZA n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion ZA n°2 du Trésorier pour l'exercice 2017.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

5. Affectation des résultats des budgets annexes

Budget annexe Camping :

Après présentation du compte de Gestion 2017 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2017, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **10 732,16 €** et un déficit de la section d'investissement s'élevant à **261 202,23 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget Camping 2018 l'excédent de fonctionnement de **10 732,16€** et le déficit de la section d'investissement s'élevant à **261 202,23 €** ainsi qu'il suit :

-section d'investissement budget primitif 2018

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement » :	10 732,16 €
Compte 001 « Déficit antérieur reporté » :	261 202,23 €

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Assainissement :

Après présentation du compte de Gestion 2017 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2017, du budget **ASSAINISSEMENT**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **122 113,82 €** et un excédent d'investissement cumulé s'élevant à **454 492,78 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget 2018 l'excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **122 113.82 €** et l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à **454 492,78 €** ainsi qu'il suit :

Section d'investissement budget primitif 2018

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

122 113,82 €

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »

454 492,78 €

Adopté à l'unanimité

6. Proposition transactionnelle suite à l'infraction constatée par l'Agence Française de la Biodiversité

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil qu'un procès verbal clos le 24 novembre 2017 a été dressé à l'encontre de la commune, par un inspecteur de l'environnement de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), dans le cadre d'une mission de police le 24 août 2017.

Les faits constatés consistent en un prélèvement d'eau sur la Veyle servant à l'arrosage des espaces verts public alors que le département de l'Ain faisait l'objet d'un arrêté préfectoral portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau.

La commune encoure, pour l'infraction relevée, une peine maximale de 7500€ d'amende.

Le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse a validé le principe de renoncer aux poursuites si la commune accepte, de manière non négociable, une amende transactionnelle de 1000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition transactionnelle exposée.

7. Adhésion à l'association ALEC 01

Monsieur Alain GIVORD, Maire, rappelle que la Commune a adhéree à l'association hélianthe ces dernières années.

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'Administration d'hélianthe a travaillé à l'émergence d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) à l'échelle départementale issue de l'expérience et des actions de l'association et avec le soutien des partenaires historiques. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 1^{er} décembre 2016, les statuts et le règlement intérieur de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ont été adoptés.

Au 1^{er} janvier 2017, Hélianthe a changé de nom et est devenue l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain avec pour sigle usuel « ALEC 01 », l'outil des collectivités pour agir concrètement en faveur de la transition énergétique à l'échelle départementale et animer les politiques publiques souhaitées par ses partenaires.

La forme juridique association loi 1901 reste inchangée aussi, conformément aux statuts adoptés le 1^{er} décembre 2016, il est procédé à appel de cotisation des membres de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain. Il est proposé :

- d'adhérer au « collègue A » : collectivités territoriales pour un montant annuel de cotisation tel que défini dans le règlement intérieur, soit 0.10 € par habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) au titre du « collègue A » des collectivités territoriales pour un montant annuel de cotisation de 0.10€ par habitants.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Jean-François CARJOT

8. Retour de l'Inspection Académique de l'Éducation Nationale sur les rythmes scolaires

Jean-François CARJOT, adjoint au Maire, rappelle que le 16 janvier 2018 le conseil municipal a émis un avis favorable pour un retour de la semaine scolaire à 4 jours, conformément à l'avis du conseil d'école.

Par arrêté reçu en mairie le 27 février 2018, les services de l'Éducation Nationale valident le retour de la semaine à 4 jours pour le groupe scolaire Narcisse DEVAUX et proposent des horaires identiques à ceux pratiqués avant réforme de 2014.

La proposition d'horaires formulée par les enseignants et soumise à concertation avec les parents d'élèves et la municipalité est la suivante : 8h30-12h et 13h30-16h.

Laurent MAHE souhaite savoir si la Communauté de Communes de la Veyle suivra les horaires des écoles pour l'organisation des temps périscolaire. Réponse affirmative de Jean-François CARJOT, d'autant que les écoles du territoire reviennent toutes à 4 jours.

Rapporteur Jean-Louis GIVORD

9. Point sur l'urbanisme

Déclarations préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 18 D0002	19/01/2018	M. COCHET Gérard	6 impasse du Pré Buchet	Garage
DP 001 457 18 D0003	25/01/2018	M. TANTON Philippe	16 rue Claude Morel	Changement de destination
DP 001 457 18 D0004	01/02/2018	M. LETHENET Sébastien	85 rue des Châtaigniers	Piscine
DP 001 457 18 D0005	02/02/2018	M. COUTURIER Alain	Avenue de la Gare	Division parcellaire
DP 001 457 18 D0006	07/02/2018	M. BLANC Bruno	721 route de Mâcon	Portail et clôture
DP 001 457 18 D0007	16/02/2018	Mme PITRE Catherine	55 rue de la Résistance	Clôture
DP 001 457 18 D0008	16/02/2018	M. TOUZET Sébastien	567 chemin du Clos des Barres	Pergola
DP 001 457 18 D0009	20/02/2018	M. WEIDMANN Patrick	Impasse de la Bresse	Clôture
DP 001 457 18 D0010	21/02/2018	M. PITRON Damien	89 chemin des Lilas	Véranda
DP 001 457 18 D0011	27/02/2018	Mme BOSCHEL Vanessa	1669 route de Bezemême	Modifications des fenêtres
DP 001 457 18 D0012	27/02/2018	M. TANTON Franck	283 avenue de la Gare	Ouverture en façade
DP 001 457 18 D0013	02/03/2018	M. BONNAMOUR Pascal	37 impasse du Traité de Lyon	Création d'un abri de terrasse
DP 001 457 18 D0014	05/03/2018	M. PHILIPPE Eric	187 avenue des Tilleuls	Piscine

Permis de construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 18 D0003	19/02/2018	M. XIONG François	Domaine du Roy	Maison individuelle
PC 001 457 18 D0004	20/02/2018	M. BRIANCON Geoffroy	Champagne	Maison individuelle
PC 001 457 18 D0005	20/02/2018	M. RANDOT Mathieu	Champagne	Maison individuelle
PC 001 457 18 D0006	20/02/2018	M. GIMARET Christophe	Champagne	Maison individuelle
PC 001 457 18 D0007	01/03/2018	Conseil Départemental	230 rue du Vernay	Réaménagement intérieur du Collège

Informations diverses du Maire et des Adjoint

- Alain GIVORD informe les conseillers qu'il a été élu membre du Bureau Communautaire de la CC Veyle

-Alain GIVORD porte à la connaissance du conseil le compte rendu du comité syndical du SMIDOM du 26 janvier 2018 :

-sur 2018 est prévue la cession de la déchetterie de Vonnas avec travaux (second semestre) pour un montant de l'ordre de 750 000 € (cession et travaux)

-passage régulier d'une équipe de nettoyage sur les points d'apport volontaire

-élection d'un nouveau vice président au sein du SMIDOM, en la personne de Monsieur Hervé CLERC de Mézériat, ainsi qu'un nouveau membre élu au bureau, Monsieur Claude JACQUET, Maire de Chaveyriat.

-la livraison des bacs pour le compostage : forfait unique de livraison à 8 euros.

-concernant les badges d'accès, les formulaires de demande seront disponibles en mairie. Les badges seront envoyés directement aux usagers après réception du formulaire et permettra l'accès à toutes les déchetteries du SMIDOM.

-Agenda :

Cérémonie du 19 mars – 16h45 au monument aux Morts de Vonnas

Remise des prix des nouvelles de l'Académie de la Dombes le 7 avril à 15h au Centre Saint Martin

Réunion CCAS jeudi 8 mars à 19h30

-Don de l'association Mécénat Fontaine des entreprises à hauteur de 1290 euros pour l'éclairage de la roue.

-Nathalie DUCLOS rapporte qu'une rencontre a eu lieu le 26 février dernier avec la SEMCODA concernant la mise en vente de 17 pavillons rue de l'Europe. A noter que 2 logements vendus leur permettent d'en reconstruire un. La voirie et les espaces communs seront gérés soit par la mise en place d'une association syndicale, soit par un cahier des charges qui oblige les propriétaires à en assumer le coût et l'entretien.

-Eliane BALMOT :

-info nettoyage de Printemps le samedi 24 mars, point de départ en mairie

-réception d'accueil des jeunes Allemands le lundi 12 mars au collège

-prise de fonction des gestionnaires du camping le 26 février

Alain GIVORD informe le conseil que la réunion intermédiaire du 20 mars initialement prévu pour le vote du budget est annulée. Le conseil du 3 avril sera donc consacré au vote du budget 2018.

Laurent MAHE souhaite savoir s'il est prévu une réunion de préparation du budget permettant aux conseillers de ne pas découvrir les orientations seulement à l'occasion du vote.

Jean-Louis GIVORD précise qu'il programmera une commission matériel le 27 mars à 19h afin de discuter des potentiels achats de matériels à prévoir au budget.

Alain GIVORD précise que les différents sujets se traitent en commission et que les arbitrages budgétaires se font en bureau municipal.

Prochaine séance le mardi 3 avril 2018

La séance est levée à 22h30

Fait à Vonnas le 09/03/2018

Le Maire
Alain GIVORD

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux